Nogent-sur-Vernisson
Village de l'Arbre

MAIRIE

31 MARS 2021

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 610 habitants (chiffres INSEE à compter du 1er janvier 2021).
Depuis le 1er janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 villas, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une nouvelle école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2017-2018, située rue de Montbouy ; l'opération de construction de la nouvelle école a été lancée sur l'exercice 2018, et l'école y a été transférée en janvier 2020 ;
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2016-2017, située rue de Montbouy, et qui a été rénovée pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, INRAE, l'IGN.
En juin 2018, l'ONF a annoncé son désengagement pour la gestion du site de l'arboretum national des Barres, et notamment de ses missions d'accueil du public à l'issue de la saison touristique, compromettant la pérennité du site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret. La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum en 2019.

II/ Priorités du Budget primitif 2021

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujetti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.
Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1er janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2021 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2020 en intégralité sur la section d'exploitation 2021,
- Une proposition de réalisation des opérations suivantes : réalisation d'un groupement de commandes avec la 3CFG pour l'élaboration de schémas directeurs, rénovation d'un réseau d'eaux usées sur le Domaine du Baugé.

III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Besoin de financement de la section d'investissement

Section d'exploitation	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	124 266.61 €	141 439.71 €	17 173.10 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	193 795.11 €	193 795.11 €
Résultat à affecter			**210 968.21 €**

Section d'investissement	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	84 825.28 €	119 259.98 €	34 434.70 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	308 243.19 €	308 243.19 €
Solde d'exécution			**342 677.89 €**

Restes à réaliser	dépenses	recettes	solde
Investissement	12 318.22 €	0,00 €	**-12 318.22 €**
Solde			**330 359.67 €**

Au vu des résultats de l'exercice 2020 et des restes à réaliser 2020, la section d'investissement 2021 ne présente pas de besoin de financement.

Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement

ANNEE 2019		ANNEE 2020	
Exploitation		**Exploitation**	
Résultat (sans N-1)		**Résultat (sans N-1)**	
RF	132 263,31 €	RF	141 439.71 €
DF	129 771,22 €	DF	124 266.61 €
Résultat	**2 492,09 €**	**Résultat**	**17 173.10 €**
Résultat (avec N-1)		**Résultat (avec N-1)**	
RF	323 566,33 €	RF	335 234.82 €
DF	129 771,22 €	DF	124 266.61 €
Résultat	**193 795,11 €**	**Résultat**	**210 968.21 €**
Affectation 2020		**Affectation 2021**	
002 excédent reporté	193 795,11 €	002 excédent reporté	210 968.21 €
1068	0,00 €	1068	0,00 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2020 et de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement 2021, le résultat d'exploitation 2020 est affecté en intégralité en section d'exploitation 2021, pour couvrir l'amortissement des dépenses d'équipement relatives à la station d'épuration, et afin de ne pas augmenter les surtaxes eau et assainissement.

Section d'Exploitation

Dépenses

Chapitres budgétaires	BP 2020	BP 2021
011- Charge à caractère général	180 000,00 €	185 000.00 €
65- Autres charges de gestion	2 000,00 €	3 000.00 €
67- Charges exceptionnelles	8 000,00 €	10 000.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	119 259,98 €	129 561.51 €
022- Dépenses imprévues	10 156,56 €	4 226.62 €
Total Dépenses	**319 416,54 €**	**331 788.13 €**

Recettes

Chapitres budgétaires	BP 2020	BP 2021
70- Vente de produits fabriqués	70 000,00 €	70 000.00 €
74- Subventions d'exploitation	2 000,00 €	2 000.00 €
75- Autres produits de gestion courante	5 323,29 €	5 412.30 €
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	48 298,14 €	43 407.62 €
002- Résultat reporté N-1	193 795,11 €	210 968.21 €
Total Recettes	**319 416,54 €**	**331 788.13 €**

Recettes d'exploitation

Les recettes prévisionnelles 2021 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- affectation intégrale du résultat d'exploitation 2020 sur la section d'exploitation 2021,
- stabilité des recettes liées aux surtaxes eau et assainissement (chap. 70),
- versement des frais de contrôle prévus aux contrats d'affermage par le délégataire (chap. 75),
- baisse des amortissements des subventions obtenues (chap.042).

Dépenses d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2021 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- augmentation des amortissements des travaux d'équipement (chap.042),
- légère augmentation des dépenses prévisionnelles à caractère général (chap.011.),
- inscription de pertes sur créances irrécouvrable à la demande de la trésorerie de Chatillon-Coligny (chap. 65)

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	**BP 2020**	**BP 2021**	**Chapitres budgétaires**	**BP 2020**	**BP 2021**
16- Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	30 000.00 €	13- Subventions d'investissement	0, 00 €	0.00 €
20- Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	70 000.00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	65 000,00 €	80 000.00 €	040- Opération d'ordre de transfert	119 259, 98 €	129 561.51 €
23-Immobilisations en cours	200 000,00 €	220 000.00 €			
040-Opérations d'ordre de transfert	48 298,14 €	43 407.62 €			
020- Dépenses imprévues	19 205,03 €	28 831.78 €			
001- Solde d'exécution	0,00 €	0.00 €	001- Solde d'exécution reporté	308 243,19 €	342 677.89 €
Total Dépenses	**427 503,17 €**	**472 239.40 €**	**Total Recettes**	**427 503,17 €**	**472 239.40 €**

Recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles 2021 d'investissement sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Elles se composent uniquement des amortissements des travaux d'équipements, et du solde d'exécution reporté 2020 très excédentaire en raison du versement en 2019 des soldes de subventions obtenues pour la station d'épuration et la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement prévues au budget primitif ont été élaborées avec les éléments suivants :

- Baisse des amortissements des subventions obtenues pour les opérations d'investissement,
- Inscriptions des opérations suivantes : réalisation d'un groupement de commandes avec la 3CFG pour l'élaboration de schémas directeurs, rénovation d'une canalisation d'eaux usées au Baugé,
- Inscriptions des restes à réaliser 2020 : installation de la télésurveillance sur deux postes de relèvement, rénovation des portes du forage d'eau potable, installation d'un destructeur d'insectes au château d'eau, rénovation d'un branchement d'eaux usées rue Bannery.
- Enveloppe budgétaire pour d'éventuelles opérations d'investissement.

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	**BP 2020**	**CA 2020**	**RàR 2020**	**BP 2021**
Dépenses	1 981 234.50 €	1 000 707.98 €	300 918.70 €	1 793 239.40 €
Recettes	1 981 234.50 €	1 660 380.70 €	71 583.30 €	1 793 239.40 €
Section de fonctionnement	**BP 2020**	**CA 2020**	**RàR 2020**	**BP 2021**
Dépenses	2 556 723.08 €	1 734 511.28 €	0.00 €	2 584 164.14 €
Recettes	2 556 723.08 €	2 715 385.90 €	0.00 €	2 584 164.14 €
Total des Dépenses	**4 537 957.58 €**	**2 735 219.26 €**	**300 918.70 €**	**4 377 403.54 €**
Total des Recettes	**4 537 957.58 €**	**4 375 766.60 €**	**71 583.30 €**	**4 377 403.54 €**
Solde	**0.00 €**	**1 640 547.34 €**	**-229 335.40 €**	**0.00 €**

V/ Niveaux d'Epargne Brute et d'Epargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Excédent de fonctionnement reporté N-1	145 683,75 €	191 303,02 €	193 795,11 €
Recettes réelles de fonctionnement	91 637,32 €	88 483,64 €	93 138,57 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	237 321,07 €	279 786,66 €	286 933,68 €
Dépenses réelles de fonctionnement	983,69 €	2 371,95 €	4 006,63 €
Marge brute ou épargne de gestion	**236 337,38 €**	**277 414,71 €**	**282 927,05 €**
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Epargne brute	**236 337,38 €**	**277 414,71 €**	**282 927,05 €**
Capital de la dette DI chapitre 16	18 966,38 €	21 835,05 €	25 474,90 €
Epargne nette	**217 371,00 €**	**255 579,66 €**	**257 452,15 €**

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
  - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
  - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boites de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Capital restant dû au 01/01/N	283 406,75 €	307 470,37 €	358 432,32 €
Remboursement capital de la dette	18 966,38 €	21 835,05 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	43 030,00 €	72 797,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	307 470,37 €	358 432,32 €	332 957,42 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	119,14 €	139,79 €	127,57 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	3,36	4,07	3,57
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,31	1,3	1,18

VII/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont inscrites au budget principal, s'établissement comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,96 %

Dans le cadre de sa réforme, le taux d'imposition appliqué sur la taxe d'habitation a été gelé dès 2020, et s'établissait à hauteur de 11,02.